**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04.06.2021**

**Membres présents**

M-L. Annaheim Lambert, D. Cornaz, G. Dennler, J-N. Despland, C. Du Pasquier, F. Fretz-Tongue, M. Huguenot-Lüchinger, R. Jeanneret, M. Kaufmann, H. Lambert, J. Lippens,
G. Lo Piccolo, F. Maneff-Lussu, C. Martinet, S. Michel, C. Meylan, N. Meylan, A. Perez Fuster, C. Rodrigues, N. Ryser, G. Santschi, R. Simon, E. Schwab, M. Vaucher,
J-P. Waber

**Membres excusés**

A-C. Aiassa, D. Cetlin, Th. Currat, N. de Coulon, N. de Spengler, S. Mandriota,
A. Parisi-Gastaldi, A-L. Serra, D. Söderström, M. Tadic, G.Winterhalter

C. Rodrigues, co-présidente ouvre la 23ème assemblée, remercie au nom du comité les membres présents et donne la liste des personnes excusées.

**1. Approbation de l’ordre du jour, points à placer sous divers**

L’ordre du jour est accepté.

**2. Approbation du procès-verbal de l’Assemblée générale du 3 octobre 2020**

Le PV est adopté à l’unanimité, sans modification.

**3. Démissions**

 A. Cajot- Ricci, D. Deschamps, M-J. Jaumain

**4. Admissions nouveaux membres + nouveaux membres certifiés**

M. Huguenot-Lüchinger, membre certifiée, section adulte, Fribourg

G. Lo Piccolo, membre certifié, section adulte, Pully

S. Mandriota-Carpenter, membre certifiée, section adulte, Nyon

F. Maneff-Lussu, membre, section enfants & adolescents, Neuchâtel

Nous rappelons l’existence d’un espace membres sur le site de l’EFPP SR où l’on trouve certains documents dont le PV de l’AG. Les membres s’y inscrivent eux-mêmes et l’inscription est ensuite validée par un membre du Comité.

**5. Feed-back du Comité par intérim depuis la dernière AG. Etat des lieux et reprise du cahier des charges de la présidence:**

1. **Point de vue des co-présidentes** :

C. Rodrigues, co-présidente, prend la parole pour cette première partie : je rappelle que le Comité a convoqué cette AG extraordinaire suite au mandat qui lui a été confié lors de la dernière AG. Nous nous retrouvions alors avec 4 membres au Comité, alors que 5 minimum sont prévus dans les statuts et aucune candidature pour la présidence.

Nous avons eu 7 séances de Comité depuis octobre 2020, dont 6 en visioconférence. Nous nous sommes répartis les tâches les plus urgentes : Daniel Cornaz s’est chargé de celle de trésorier, Nicolas Meylan celle d’étudier les demandes d’admission, Muriel Kaufmann et moi-même nous nous sommes occupées de la transition avec Richard Simon. Comme nouvelles déléguées, nous avons participé à deux réunions avec EFPP Europe (zoom) et avec EFPP Suisse (présentiel). Comme ces deux associations comportent 4 sections (adulte, enfants & adolescents, famille et groupe) et pour cette période transitoire, nous avons été présentées comme déléguée dans la section adulte pour Muriel Kaufmann et dans la section enfants & adolescents pour Catherine Rodrigues.

Au cours de ces derniers mois, le Comité a été encore amené à se positionner sur une question de politique de santé : les nouveaux articles de la LaMal concernant le contrôle de la qualité et de l’économicité. Cela a mené à la création d’une Commission Qualité dans le cadre de l’EFPP SR. Nous y reviendrons plus tard

Muriel Kaufmann, co-présidente, commence par un petit historique extrait du texte de Nicolas de Coulon lors de l’assemblée constitutive de l’ARPP en 1998. L’enjeu de promouvoir les approches psychanalytiques financées par des tiers est important dans un contexte d’éviction de la psychanalyse des institutions au profit d’approches plus comportementales. Des sujets de controverse avec la question de qu’est-ce qui est encore psychanalytique et ne l’est plus sont abordés.

Après quelques années passées au Comité et dans mon apprentissage de co-présidente ad intérim, j’ai réalisé ce que portait Richard Simon ainsi que l’ampleur et l’intérêt de son travail pour lequel nous le remercions beaucoup. Il nous a soutenus dans la transition qui est toujours en cours !

Voici quelques réflexions sur l’EFPP, au nom du Comité et de mes propres réflexions :

Je pense que pour une part la psychanalyse est victime de son idéalité et qu’elle n’occupe pas assez le terrain à travers les applications et adaptations de la psychothérapie psychanalytique. Dans le cadre de l’argumentaire de l’EFPP édité en 2000, le cadre strict d’une psychothérapie psychanalytique et de ses variantes est bien décrit de même que les exigences en formation. Je relèverai un point, dans les déductions issues de recherches : les angoisses, les sentiments de culpabilité et le transfert idéalisant sont corrélés avec la réussite des traitements. La honte, l’humiliation et les angoisses existentielles avec l’échec des traitements. Pourtant, beaucoup de nos patients appartiennent à cette catégorie. Le travail de l’EFPP serait de mettre en avant les adaptations dans la pratique sans avoir trop peur de passer pour un adepte de la psychothérapie intégrative qui en Suisse est très orientée vers les thérapies comportementales.

Il serait, nous semble-t-il, très souhaitable que l’EFPP offre une possibilité identificatoire à un plus grand nombre de psychothérapeutes qui cherchent à s’ancrer dans une approche psychanalytique, tout en étant par exemple curieux d’autres approches et techniques du temps et qu’elle montre davantage sa présence dans toutes sortes de cliniques (migrants, états post-traumatiques).

De mon point de vue la manière, souvent, de présenter les situations cliniques (2 séances en attendant 3, le face à face en attendant le divan) et le choix des settings des situations présentées maintiennent un idéal qui risque d’être inhibant, dévalorisant les traitements moins soutenus qui ont lieu et risque de ne pas refléter l’ensemble de la pratique actuelle. S’intéresser au transfert dans les traitements à 1x/semaine qui ne passeront jamais à 2, aux psychothérapeutes intéressés par l’approche psychanalytique mais qui ne feront jamais une analyse ou une psychothérapie à 3x/semaine.

Dans nos discussions au Comité apparaît le fait que le statut de membre en formation n’est pas assez valorisé et qu’ils ne reçoivent peut-être pas assez … faudrait-il un parrain ou une marraine pas seulement pour y entrer mais aussi pour coacher la formation, des supervisions ?

Dans les statuts de membre en formation et des membres il est noté : une psychanalyse à 3x/semaine est vivement recommandée mais une psychothérapie à 1 ou 2x/semaine ça va aussi … est-ce une formulation ou un état d’esprit suisse ? Comment se situer ? Est-ce que l’idéal a sa place dans les statuts ? Ne vaudrait-il pas mieux mettre 1-2 ou 3x/semaine, 3x/semaine étant nécessaire pour devenir membre certifié ? et valoriser le statut de membre en formation et membre qui sont en accord avec les exigences et l’aboutissement du MAS en psychothérapie psychanalytique, formation très conséquente et coûteuse de 6 ans.

Dans l’art.3, point 6 des statuts, il est noté que l’EFPP en plus de promouvoir, faire connaître et développer l’approche psychanalytique, favorise les échanges multidisciplinaires avec les autres approches thérapeutiques. Il y a eu beaucoup de rapprochement avec des disciplines académiques moins avec les adaptations techniques que les psychanalystes et les psychothérapeutes psychanalytiques pratiquent eux-mêmes.

La psychanalyse est très malmenée dans l’institution, en est progressivement exclue, comment peut-elle réoccuper le terrain, par l’enseignement avec l’intense travail des modules vis-à-vis desquels l’EFPP Suisse allemande est admirative, et

en étant plus proche de la réalité de sa pratique et en montrant toutes ses adaptations par rapport à l’idéal comme ressource plus que comme « à défaut » ce qui entretient un sentiment d’une nostalgie du passé.

Cela implique-t-il que l’approche psychanalytique ose se désidéaliser elle-même pour être plus créative dans la réalité de l’époque ?

Composer avec ses contrastes à l’intérieur de l’EFPP, comme au sein de l’EFPP Suisse où chaque antenne a son fonctionnement. Le fonctionnement du comité est différent, il n’y a pas de limite de temps pour les mandats en Suisse allemande et au Tessin, le nombre de séances exigées pour être psychothérapeute certifié est passé à 2 dans la branche suisse alémanique et ce passage doit être prochainement soumis au vote dans la branche tessinoise, alors qu’il est de 3 pour la branche romande.

1. **Mot du trésorier :**

D. Cornaz s’est intéressé aux chiffres, ces derniers n’étant pas estampillés label qualité mais permettent d’avoir une représentation des forces en présence. La crise de vocation pour le Comité peut être lue à l’aulne de l’évolution de l’EFPP, plus particulièrement du point de vue de la relève.

L’EFPP compte 148 membres (61% de psychiatres et 39 % de psychologues) dont 85,9 % de membres certifiés, 12,1 % de membres, 2 % de membres d’honneur et 0% de membres en formation. 72 démissions depuis sa création, 48 admissions les deux premières années (98-99), moyenne de 6 admissions par année sur les 20 dernières années. La grande majorité des admissions sont des membres certifiés et non des membres en formation. Il craint donc que nous soyons une société vieillissante.

L’EFPP correspond de fait à une niche en termes de « santé publique ». Elle représenterait environ 10% des thérapeutes d’orientation psychanalytique en Suisse romande. Elle peut très bien rester une association à critère d’admission élevé, au fond proche de la SSP, mais avec le risque de « s’étioler » progressivement, ou s’orienter vers une association professionnelle plus « classique », à critère moins élevé mais davantage « fédératrice».

**6. Mobilisation de commissions ou de groupes de travail sur différents thèmes (qualité, situation des psychologues, site internet, communication, publications). Travail sous mandat ?**

**Un rapport des différentes commissions ne sera pas présenté ici vu le statut particulier de cette AG**

C. Rodrigues rappelle que le Comité constitue les commissions et coordonne l’activité de ces dernières et des groupes de travail. Il élabore avec les commissions des propositions concernant les stratégies globales de l’association et les soumet à l’AG pour décision.

Commissions permanentes

* La commission recherche ne s’est pas réunie cette année
* La commission éthique est en suspens. On a convenu avec le comité suisse que l’on pourrait partager les situations qui se posent en termes d’éthique
* La commission formation est assumée par Nicolas Meylan
* La commission reconnaissance et acceptation de la psychothérapie psychanalytique comme méthode de traitement ; pour le moment on peut la considérer en lien avec le travail de la commission qualité

Commissions temporaires

* La commission qualité, a donc commencé ses réflexions à partir des 4 ‘Activités qualités’ définies par la SSPP. Elle est constituée jusque-là de 3 membres : John Lippens, Simone Mandriota et Catherine Rodrigues. Elle est à la recherche d’un délégué pour la commission de la SSPP (lien par l’intermédiaire d’Anouk Gehret). Elle a dessiné quelques pistes sur les développements, adaptations que nous pourrions proposer. Elle espère pouvoir avancer et soumettre quelques propositions à la prochaine AG ordinaire.
* La commission sites internet (annuaire des membres + plateforme) – R. Simon se montre intéressé
* La commission communications – à créer
* La commission publications – à créer

Ouverture de la discussion sous forme de questionnement :

* Peu de membres genevois à l’EFPP
* Peu de monde dans les institutions pour susciter l’intérêt des membres en formation
* Comment s’ouvrir à d’autres, s’adapter. Pour certains il y a quelque chose d’inhibant dans les statuts. Une personne propose d’ouvrir à d’autres catégories de professionnels qui font des thérapies moins soutenues
* Peu de publicité de l’EFPP au sein des formations (proposition à faire aux psychologues et aux étudiants de devenir membre en formation)
* Les raisons d’adhérer à l’EFPP ne sont pas très claires : si les psychologues n’ont pas fait d’analyse, ils ne voient pas l’intérêt. Les personnes qui font des MAS ne font pas en plus une analyse ! De plus, les cotisations sont coûteuses
* Un certain élitisme s’est créé entre les membres EFPP et les non-membres, entre membres certifiés et membres non certifiés, il faudrait peut-être mettre en avant les traitements longs et diminuer le nombre de séances exigé à 2.
* Quel est l’intérêt à devenir membre EFPP ?
* Les questions posées sont liées à la situation actuelle : où est la psychothérapie, comment la défendre, trouver des nouveaux adhérents, comment définir une psychothérapie psychanalytique, défendre une manière de travailler assez claire entre un idéal et ce qui est la réalité ?
* Quel type de psychothérapie on veut défendre et quelle politique ?
* L’EFPP est la seule société où il y a des psychiatres et des psychologues
* Repenser l’EFPP dans quelque chose de proche de notre clinique
* Les psychothérapies sont de plus en plus difficiles à faire, comme une société qui vieillit et qui ne se renouvelle pas
* Que doit faire la commission qualité ?

**7. Encouragement aux candidatures pour le Comité ainsi que pour les commissions et groupes de travail ?**

Malheureusement, Simone Mandriota est dans l’impossibilité de rejoindre le Comité actuellement. De nouvelles candidatures sont sollicitées.

**8. Elections statutaires :**

 **Nouvelle adhésion au Comité, délégués EFPP Suisse et Europe, sections adultes et enfants & adolescents. Il y a pour l’EFPP Europe aussi une section groupe et une section couple et famille si des membres sont intéressés.
Prolongation jusqu’à la prochaine AG (automne 2021) de l’organisation actuelle du Comité avec co-présidence soumise à l’approbation de l’AG ?**

Votations :

 La poursuite de la co-présidence jusqu’à la prochaine AG est acceptée à l’unanimité

 Le fonctionnement provisoire du Comité à 4 membres est accepté à l’unanimité jusqu’à la prochaine AG

 Les co-présidentes sont déléguées à l’EFPP Europe et Suisse, accepté à l’unanimité.